

MERCREDIS ÉDUCATIFS DU TERRITOIRE

TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS

(T2L)

NOUVEAU
PORTAIL FAMILLE



INSCRIPTION
ANNULATION
PAIEMENT
EN LIGNE

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

DE 3-12 ANS

de Meurthe-et-Moselle

les francas

L'éducation en mouvement !

FEDERATION D'ÉDUCATION POPULAIRE

« Éduquer pour demain : s'engager pour donner plus de sens à l'action
éducative locale ! »

MERCREDIS ÉDUCATIFS

Tranche d'âges :

Les accueils sont destinés à tous les enfants âgés de 3 à 12 ans.

Lieu d'accueil :

Périscolaire Langevin Wallon
Rue James Grunenwald
54260 LONGUYON

Horaires d'accueil :

Matin sans repas :	De 7h30 à 12h00
Matin avec repas :	De 7h30 à 13h30
Après-midi sans repas :	De 13h30 à 17h00
Après-midi avec repas :	De 12h00 à 17h00
Journée avec repas :	De 7h30 à 17h00
Journée sans repas :	De 7h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Tarifcations familiales :

ACCUEILS MERCREDIS EDUCATIFS - LONGUYON			Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas
Enfants habitants et/ ou scolarisés sur la communauté de communes de la T2L	Ressortissants du Régime général	Quotient familial <ou=800€	5,00 €	8,50 €	7,60 €	11,00 €
		Quotient familial = 801 ou < ou =1300€	5,10 €	8,60 €	7,70 €	11,10 €
		Quotient familial = 1301 ou < ou =1700€	5,20 €	8,70 €	7,80 €	11,20 €
		Quotient familial > à 1701€	5,30 €	8,80 €	7,90 €	11,30 €
	Autres Régimes	Quotient familial <ou=800€	7,65 €	11,15 €	10,25 €	13,65 €
		Quotient familial = 801 ou < ou =1300€	7,75 €	11,25 €	10,35 €	13,75 €
		Quotient familial = 1301 ou < ou =1700€	7,85 €	11,35 €	10,45 €	13,85 €
		Quotient familial > à 1701€	7,95 €	11,45 €	10,55 €	13,95 €
ACCUEILS MERCREDIS EDUCATIFS - LONGUYON			Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas
Enfants habitants et scolarisés hors de la communauté de Communes de la T2L	Ressortissants du Régime général	Quotient familial <ou=800€	7,00 €	10,50 €	9,60 €	13,00 €
		Quotient familial = 801 ou < ou =1300€	7,10 €	10,60 €	9,70 €	13,10 €
		Quotient familial = 1301 ou < ou =1700€	7,20 €	10,70 €	9,80 €	13,20 €
		Quotient familial > à 1701€	7,30 €	10,80 €	9,90 €	13,30 €
	Autres Régimes	Quotient familial <ou=800€	9,65 €	13,15 €	12,25 €	15,65 €
		Quotient familial = 801 ou < ou =1300€	9,75 €	13,25 €	12,35 €	15,75 €
		Quotient familial = 1301 ou < ou =1700€	9,85 €	13,35 €	12,45 €	15,85 €
		Quotient familial > à 1701€	9,95 €	13,45 €	12,55 €	15,95 €

Régime Général :

- Familles dont les deux parents sont ressortissants du régime général des prestations familiales (dont les artisans, commerçants, professions libérales, les fonctionnaires en poste métropole et les ressortissants du régime minier) même si elles ne perçoivent pas de prestations de la CAF.
- Familles dont les deux parents sont ressortissants de régimes spéciaux, (MSA) sous réserve qu'elles ne perçoivent pas de prestations de leur propre régime et qu'elles perçoivent au moins une prestation de la CAF.

Dans tous les cas, fournir impérativement une attestation de droits CAF 2023 ou une attestation de droits CPAM où figure(nt) le ou les enfant(s) bénéficiaire(s).

Autres Régimes :

- Familles dont les deux parents sont ressortissants du régime agricole ou de régimes spéciaux qui bénéficient de prestations familiales de leur propre régime.
- Familles dont les deux parents sont ressortissants du régime agricole ou de régimes spéciaux qui ne bénéficient d'aucune prestation (ni de leur propre régime, ni de la CAF).
- Familles dont les deux parents (ou le parent en situation d'isolement) travaillent au Luxembourg ou en Belgique et qui donc n'appartiennent pas au régime général des prestations familiales.

Cette information figure en haut de l'attestation de la CPAM : code gestion 70.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour l'année scolaire 2023-2024, il est obligatoire de constituer un nouveau dossier d'inscription avant le 11/08/2023

Une fois l'inscription validée, un mail d'activation de votre compte au Portail Familles vous sera envoyé. Vous pourrez ensuite compléter les informations nécessaires et le planning de votre enfant directement en ligne à partir du 12 juin 2023.

Il est préconisé l'inscription annuelle ou mensuelle des enfants sur les temps d'accueil. Cependant, il peut y avoir une souplesse pour une inscription hebdomadaire sous réserve de disponibilité de places. Celle-ci doit avoir lieu le lundi de la semaine A avant 9h00 pour la semaine B.

Nous vous invitons à venir faire les inscriptions au secrétariat du périscolaire :

- **Du 10 au 28 juillet** : les lundis, mardis, mercredis et jeudis : de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00. (sauf les jours de sorties à la journée du centre de loisirs)
- **Du 1^{er} au 11 août** : les lundis, mardis, mercredis et jeudis : de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00. (sauf les jours de sorties à la journée du centre de loisirs)
- **Du 28 août au 1^{er} septembre** : le lundi, mardi et mercredi : de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Pour inscrire votre enfant, vous devez vous munir impérativement de :

- Fiche d'inscription annuelle : renseignements famille et enfant inscrit
- Fiche sanitaire
- Photo d'identité + Autorisation d'utilisation des photos
- Mandat de prélèvement + RIB
- Justificatif du barème de tarifications familiales
 - Pour les allocataires CAF : L'attestation de droits (année 2023) CAF où figure(nt) le ou les enfant(s) avec indication du quotient familial.
 - Pour les non allocataires CAF : L'attestation de droits de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie où figure(nt) le ou les enfant(s) (pour justifier le régime général auquel vous appartenez) + justificatif de revenus pour le calcul du quotient familial.

Sans justificatif, le tarif le plus fort sera appliqué.

- Règlement obligatoire à l'inscription (espèces, chèques à l'ordre des Francas, virement, prélèvement, CESU).
- Règlement possible par virement ou CB directement sur le Portail Familles

Un tarif dégressif de 5% sera appliqué à partir du 3^{ème} enfant inscrit au périscolaire

Tout dossier incomplet sera refusé et l'inscription non effectuée.

L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT

L'équipe pédagogique est constituée d'une directrice, **JIRKOVSKY Yolande** est titulaire du BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport), d'animatrices en cours de formation ou diplômées BAFA (Brevet d'Aptitude à la fonction d'Animateur) ou CAP Petite Enfance (Certificat d'Aptitude Professionnelle).

Taux d'encadrement :

- Lors de déplacement :
Minimum 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
Minimum 1 animateur pour 12 enfants de 6 ans et plus
- Sans déplacement :
Minimum 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
Minimum 1 animateur pour 14 enfants de 6 ans ou plus

Taux de qualification :

- 50% de titulaire BAFA
- 20 % maximum de non qualifié ou, si l'effectif d'encadrement est de 3 ou 4 personnes, 1 d'entre eux peut ne pas être qualifié.

La capacité du temps d'accueil périscolaire des mercredis éducatifs est :

- 10 enfants de moins de 6 ans
- 14 enfants de 6 ans et plus

PROGRAMME D'ACTIVITÉS ET OBJECTIFS ÉDUCATIFS

- ❖ Permettre à l'enfant de découvrir et s'approprier son environnement
- ❖ Favoriser la socialisation et permettre à l'enfant d'accéder à une certaine autonomie
- ❖ Permettre à l'enfant de développer ses capacités physiques, intellectuelles et affectives
- ❖ Permettre à l'enfant de développer son sens de la création et de l'imagination
- ❖ Favoriser la participation des enfants

Les projets éducatifs et pédagogiques seront à la disposition des familles. Il vous suffit d'en faire la demande auprès du directeur.

Des activités manuelles ou d'expression, des jeux collectifs, adaptés à chaque tranche d'âge, sont proposées aux enfants.

COORDONNÉES

Périscolaire de Longuyon : rue James Grünewald 54260 LONGUYON

y.iirkovsky@francas54.org

Yolande JIRKOVSKY (Directrice) : 06.66.55.01.07